

TARIFS DU PORT - 2017

(sous réserve d'une augmentation du taux de TVA en cours d'année)

1- TAXES D'AMARRAGE ET DE STATIONNEMENT DES BATEAUX DANS LE BASSIN A FLOT

La base de tarification est la longueur hors tout réelle du navire (bout-dehors, beaupré, balcon, pilote, jupe...)
 Pour chaque catégorie est fixée une largeur maximale. En cas de dépassement de cette largeur, le tarif appliqué sera celui de la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Les multicoques usagers sont tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1,5.

Les tarifs de stationnement comprennent :

- Les moyens fixes d'amarrage,
- La communication de renseignements météorologiques par affichage,
- La fourniture d'eau douce pour la consommation de bord et l'entretien du navire,
- La surveillance des amarres qui doivent être en bon état, de section suffisante et correctement protégés,
- L'éclairage des installations portuaires,
- La fourniture d'électricité jusqu'à concurrence de 5 ampères (220V) pour l'éclairage du bord à l'exclusion de toute autre utilisation,
- Le service du courrier et message à l'arrivée pour les usagers de passage.

1 - ESCALES, CONTRATS HEBDOMADAIRES ET MENSUELS

CATEGORIES	Longueur	Largeur	HAUTE SAISON 1er juillet – 31 août			INTER SAISON 1er avril - 30 juin 1er au 30 septembre			BASSE SAISON 1er octobre - 31 mars			FORFAIT BASSE SAISON (1 ^{er} octobre - 31 mars)
			jour	semaine	mois	jour	semaine	mois	jour	semaine	mois	
A	< à 6 m	2,30 m	15.70 €	89.50 €	314.00 €	11.75 €	67.15 €	235.50 €	7.85 €	44.75 €	157.00 €	565.20 €
B	6,00 m - 6,49 m	2,45 m	18.50 €	105.45 €	370.00 €	13.90 €	79.10 €	277.50 €	9.25 €	52.75 €	185.00 €	666.00 €
C	6,50 m - 6,99 m	2,60 m	21.20 €	120.85 €	424.00 €	15.90 €	90.65 €	318.00 €	10.60 €	60.45 €	212.00 €	763.20 €
D	7,00 m - 7,49 m	2,70 m	24.00 €	136.80 €	480.00 €	18.00 €	102.60 €	360.00 €	12.00 €	68.40 €	240.00 €	864.00 €
E	7,50 m - 7,99 m	2,80 m	26.70 €	152.20 €	534.00 €	20.00 €	114.15 €	400.50 €	13.35 €	76.10 €	267.00 €	961.20 €
F	8,00 m - 8,49 m	2,95 m	29.40 €	167.60 €	588.00 €	22.05 €	125.70 €	441.00 €	14.70 €	83.80 €	294.00 €	1 058.40 €
G	8,50 m - 8,99 m	3,10 m	32.10 €	182.95 €	642.00 €	24.10 €	137.20 €	481.50 €	16.05 €	91.50 €	321.00 €	1 155.60 €
H	9,00 m - 9,49 m	3,25 m	35.00 €	199.50 €	700.00 €	26.25 €	149.65 €	525.00 €	17.50 €	99.75 €	350.00 €	1 260.00 €
I	9,50 m - 9,99 m	3,40 m	37.50 €	213.75 €	750.00 €	28.15 €	160.30 €	562.50 €	18.75 €	106.90 €	375.00 €	1 350.00 €
J	10,00 m - 10,99 m	3,70 m	40.50 €	230.85 €	810.00 €	30.40 €	173.15 €	607.50 €	20.25 €	115.45 €	405.00 €	1 458.00 €
K	11,00 m - 11,99 m	4,00 m										
L	12,00 m - 12,99 m	4,30 m										
M	13,00 m - 13,99 m	4,60 m										
N	> 14 m (*)	4,90 m										

(*) Les navires dont la longueur est égale ou supérieure à 15 mètres (hors tout) sont soumis à une taxe de :

- 4.00€ par mètre supplémentaire et par jour en haute saison (sur la base du tarif journalier),
- 3.00€ par mètre supplémentaire et par jour en inter saison (sur la base du tarif journalier),
- 2.00€ par mètre supplémentaire et par jour en basse saison (sur la base du tarif journalier),

Modalités de paiement des taxes et condition de résiliation

Ecales, contrat hebdomadaire ou mensuel :

Le tarif de base est le tarif journalier. Les tarifs forfaitaires sont applicables après acceptation d'une demande de réservation et l'établissement d'un contrat.

Le forfait hebdomadaire s'applique pour une période de 7 nuits consécutives.

Le forfait mensuel s'applique pour une période de 28 à 31 nuits consécutives.

Contrat Forfait Hiver :

Pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars (aux places pontons temporairement libres), les plaisanciers en ayant fait la demande pourront y placer leurs bateaux, les agents du port tiendront compte de l'ordre des inscriptions.

Ces places d'hivernage devront être impérativement libérées suivant les disponibilités et les impératifs du port, ou au plus tard à la date prescrite de fin d'hivernage.

Une réservation ne sera prise en compte qu'une fois le règlement effectué.

2- CONTRATS ANNUELS ET AMODIATAIRES

	CATEGORIES		CONTRAT ANNUEL (MONOCOQUE)
	Longueur	Largeur	01/01 au 31/12
A	< à 6 m	2,30 m	998.19 €
B	6,00 m - 6,49 m	2,45 m	1 165.47 €
C	6,50 m - 6,99 m	2,60 m	1 302.89 €
D	7,00 m - 7,49 m	2,70 m	1 439.00 €
E	7,50 m - 7,99 m	2,80 m	1 576.40 €
F	8,00 m - 8,49 m	2,95 m	1 713.75 €
G	8,50 m - 8,99 m	3,10 m	1 851.27 €
H	9,00 m - 9,49 m	3,25 m	1 987.38 €
I	9,50 m - 9,99 m	3,40 m	2 124.80 €
J	10,00 m - 10,99 m	3,70 m	2 329.51 €
K	11,00 m - 11,99 m	4,00 m	2 562.90 €
L	12,00 m - 12,99 m	4,30 m	2 823.67 €
M	13,00 m - 13,99 m	4,60 m	3 106.07 €
N	> à 14 m	4,90 m	3 417.23 €

Modalités de paiement des taxes et condition de résiliation

Les multicoques usagers sont tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1,5.

- Le forfait annuel s'applique pour une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre), et est renouvelable par tacite reconduction.
- La redevance est payable en deux fois : en janvier pour le 1^{er} semestre, en juillet pour le second semestre.
- Résiliation : 2 mois avant la fin du contrat, l'usager ou la Commune se réservent le droit d'annuler celui-ci par lettre recommandée.
- En cas d'annulation de contrat en cours d'année, seuls les deux mois suivants la date d'abandon du poste seront dus.

2- MOUILLAGES

Mai – Juin - Septembre		Juillet - Août		Forfait 2 mois Juillet - Août	Forfait Saison 1er Mai au 30 Sept.
Semaine	Mois	Semaine	Mois		
21.15 €	57.05 €	53.70 €	117.05 €	227.85 €	274.80 €

L'usage de la zone est réservé aux navires n'excédant pas 6.50 mètres.

3- TARIFICATIONS PARTICULIERES ET SERVICES DIVERS

1 - TARIFICATIONS PARTICULIERES

Multicoques	Longueur du navire X 1,50 €
Navires à passagers et d'excursions touristiques	Bateaux d'une capacité de 1 à 25 personnes : Accostage pour embarquement : 8.30€ / escale Vedettes d'une capacité de plus de 25 personnes : Accostage pour embarquement : 52.50€ / escale
Navires dont la longueur est égale ou supérieure à 15 m hors tout	4.00€ par mètre supplémentaire et par jour en haute saison (sur la base du tarif journalier), 3.00€ par mètre supplémentaire et par jour en inter saison (sur la base du tarif journalier), 2.00€ par mètre supplémentaire et par jour en basse saison (sur la base du tarif journalier),
Réductions de 20% du tarif affiché :	- pour les écoles de voile, sur demande écrite préalable. - pour l'association PNCM (Patrimoine Navigant en Charente-Maritime) - du 01/09 au 30/06, pour les groupes sur demande de réservation préalable
Gratuité de la 3ème nuit :	- pour tout séjour dont la durée est au moins de 3 jours consécutifs
Exemption de taxes et redevances :	- pour les navires appartenant à l'Etat ou affectés à son service

2- SERVICES DIVERS

Remorquage à l'intérieur du port	24 €
Utilisation de la pompe à cale	gratuite
Taxe d'enlèvement d'objets encombrants les pontons et les catways	10 €

3- STATIONNEMENT SUR L'AIRE DE CARENAGE (ZONE TECHNIQUE)

Pour les plaisanciers ayant une location annuelle:	
Les deux premiers jours	gratuit
La journée supplémentaire	5,78 €
Pour les autres plaisanciers	
Les 30 premiers jours, la journée	7.59 €
La journée supplémentaire	14.97 €
Réduction de 50% du 1^{er} novembre au 1^{er} mars	

4- STATIONNEMENT SUR LE PARKING A TERRE

Visiteurs	Usagers à l'année		Forfait (01/10/2015-31/03/2016)
	< 8m	1.03 €	
*30% du tarif à flot du 01/06 au 30/09	8m à 10m	1.39 €	186.49 €
	10m à 14m	2.56 €	253.62 €
	> 14m	2.99 €	462.48 €
			540.80 €

* En dehors de cette période, le tarif d'usager à l'année s'applique.

5- UTILISATION DE LA CALE DE MISE A L'EAU :

	Aller/Retour	semaine ou forfait 5 passages	Mois	Année
VNM	8.40 €	31.20 €	83.85 €	245.70 €
< 5 m	6.00 €	22.75 €	61.70 €	237.35 €
5 m à 6,99 m	7.20 €	27.55 €	71.40 €	
> 7 m	8.75 €	33.30 €	90.30 €	
Professionnels	Forfait de 473.70€			

Semaine = 7 jours consécutifs. Le forfait 5 passages est à utiliser avant le 31/12 de l'année en cours. Les usagers de la cale en forfait annuel devront acheter un badge d'accès au parking à la première souscription.

- L'usage de la cale est en priorité réservé aux professionnels du nautisme. Les engins spécialisés affectés à cet usage ne doivent pas être gênés dans leurs évolutions par les particuliers utilisant la cale ou stationnant sur le terre-plein.

- La durée de stationnement est limitée au temps nécessaire pour effectuer les manœuvres de sortie ou de mise à l'eau.

- Les utilisateurs de la cale doivent limiter leur vitesse afin de ne pas gêner les usagers du port, et principalement veiller à ne pas générer de vagues d'étrave (vitesse maximale de 3 nœuds dans le bassin du port, et de 5 nœuds dans le chenal d'accès).

4- AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS

1- BADGE D'ACCES AU PARKING

Pour les plaisanciers ayant une location annuelle:	10,00 €
--	---------

Règles pour l'accès au parking

- Le nombre d'emplacements étant limité, un seul véhicule par usager est autorisé à stationner sur le parking.

- La vignette de stationnement doit être apposée sur le véhicule de façon visible pour d'éventuels contrôles. Les propriétaires de véhicules non autorisés, ne disposant pas de vignette, pourront être poursuivis.

- Les titulaires du badge s'engagent à ne pas faire pénétrer d'autres véhicules que le leur, sauf accord de la Capitainerie.

2- DOUCHES

Réservées aux plaisanciers	Gratuite
----------------------------	----------

3- LISTE D'ATTENTE

Frais d'inscription à régler le jour de l'inscription	50€
---	-----

4- SUSPENSION DE CONTRAT

Frais de gestion - suspension de contrat	50€ / an
--	----------

5- LAVERIE

Petite machine (6 kgs)	5.50 €
Grosse machine (9 kgs)	7.00 €
Sèche linge	2.00 €
Dose lessive	0,60 €

6- PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN

Gel douche / Shampoing / 2 en 1 (50ml)	2.00 €
Gel douche (300ml)	4.50 €
Shampoing (200ml)	4.00 €
Brosse à dent	5.00 €
Dentifrice	3.50 €
Liquide vaisselle (500ml)	3.50 €
Produit multi-usages (1L)	5.00 €
Eponges (x2)	2.50 €

7- IMPRESSION

A4 - Noir et blanc	0,30 €
A4 - Couleur	0,60 €

5- PROFESSIONNELS DU NAUTISME

Tarif de stationnement de matériel des professionnels du nautisme	Durée (mois)	Tarif HT / m ²
	12	11.53 €

Uniquement pour les professionnels ayant signé une convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Saint-Denis d'Oléron.

6- TERRASSE DU PORT

Tarif des terrasses	Durée (mois)	Tarif HT / m ²
	12	20.00 €

Uniquement pour les commerçants ayant signé une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) d'extension de terrasse.

